

**DÉCISION DU BUREAU N°2024-16**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE SEILLANS – TRAVAUX RÉSEAUX ATTRIBUTION DU LOT 1**

**VU** les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif ;  
**VU** la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire ;  
**VU** la consultation référencée **2023RESEAUXSEILLANS** publiée le 22/12/2023 ;  
**VU** le bureau du 30/04/2024 ;

La commune de Seillans subit depuis la fin de l'année 2021 un épisode de sécheresse qui a entraîné un assèchement progressif des ressources en eau des forages de sainte Brigitte. Aujourd'hui, ces forages ne permettent plus d'assurer l'alimentation du Nord de la commune de Seillans.

De plus, ce secteur est alimenté par la source de Baou Roux qui montre des signes d'étiage avec une production inférieure à 70 m<sup>3</sup>/j et la source du Nesson qui alimente le centre historique du village présente également des signes inquiétants d'étiage.

Il est donc nécessaire de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Seillans depuis la source de la Siagnole pendant les mois d'hiver afin de préserver la nappe profonde de Sainte Brigitte pour les mois d'été qui correspondent à l'étiage de la Siagnole.

Les travaux sont allotés géographiquement comme suit :

➤ **Lot n°1**

- ✓ Liaison réservoirs du Neïsson – secteur Combes Longues
- ✓ Liaison réservoir du Foulon – réservoirs du Neïsson
- ✓ Renouvellement et dilatation de départ de la source du Neïsson
- ✓ Renouvellement du réseau AEP chemin des Bouques
- ✓ Renouvellement du réseau AEP St Arnoux

➤ **Lot n°2**

- ✓ Liaison les Adrechs – réservoir du Foulon
- ✓ Antenne AEP chemin de la Fabrique
- ✓ Antenne AEP chemin de Basse Combes Longues
- ✓ Antenne AEP chemin des Moulins
- ✓ Renouvellement réseau EU La Ferrage
- ✓ Antenne AEP chemin des Adrechs

A ce jour, il est proposé d'attribuer le lot n° 1 de ce marché. Le lot n° 2 étant toujours en cours de négociation.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 083-200004802-20240430-2024\_16\_1-AR

Berger  
Levrault

**Le Bureau DÉCIDE :**

Article 1 :

D'attribuer et de signer le marché du **lot 1** avec l'entreprise :

**VALTERRA**, 1624 RD 562, la Lombardie, 83440 TOURRETTES.

Pour un montant négocié de travaux de **791 628 € HT**.

Imputation budgétaire : 2315 Eau et Assainissement.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 30 avril 2024



**René UGO**

**Président**